

Location de la salle des fêtes à Saint-Symphorien-sur-Saône

Tarifs et modalités

Organisez votre réception, réunion ou événement en toute sérénité



Comment louer la salle des fêtes de Saint-Symphorien-sur-Saône pour vos événements ?

Que vous soyez habitant, association ou extérieur à la commune, découvrez les tarifs appliqués, les prestations incluses et les conditions particulières pour organiser votre réception, réunion ou événement en toute sérénité.



Tarifs de location selon votre statut

La salle des fêtes de Saint-Symphorien-sur-Saône propose des tarifs adaptés à chaque profil. Voici les grilles applicables pour 2026 :

Type de location		Extérieurs	Associations
Week-end (vendredi au lundi)	250 €	300 €	Gratuit (2 fois par an)
Semaine (1 journée)	150 €	200 €	Gratuit (pour une soirée)

Les associations locales bénéficient de conditions avantageuses pour soutenir la vie collective.



Prestations incluses dans le tarif

Aucun frais supplémentaire n'est à prévoir pour :

- Eau, l'électricité et le chauffage ;
- La vaisselle (assiettes, verres, couverts) ;
- Un percolateur pour vos pauses café.



Cas particuliers et options complémentaires

Gratuité en cas de décès

La commune accorde la gratuité de la salle pour une demi-journée en cas d'obsèques, sous réserve que la salle et la vaisselle soient rendus propres après utilisation.

Option ménage : un forfait pratique

Pour vous libérer des contraintes logistiques, un forfait ménage de 50 € est disponible.

Il couvre :

- Le lavage des sols ;
- Le nettoyage des sanitaires

Caution obligatoire

Une caution de 500 € est exigée pour toute location, afin de garantir le bon état des lieux.



Réservez dès maintenant

Pour toute demande de réservation, de renseignement ou de visite des lieux, contactez directement la mairie de Saint-Symphorien-sur-Saône.

N'hésitez pas à nous solliciter pour vérifier la disponibilité de la salle et finaliser votre projet !
mail : mairie.stsymphorien-saone@wanadoo.fr